

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD102

présenté par

M. Villedieu, M. Meurin, M. Barthès, Mme Cousin, M. Blairy, M. Beurain,
Mme Alexandra Masson, M. Marchio, M. Dragon et M. Bovet

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faisant suite à l'amendement de suppression de l'article premier imposant un délai insoutenable à nos entreprises, le présent amendement vise à supprimer l'article 3 imposant son application par une nouvelle mesure punitive.